

Vous êtes ici : Accueil – Immigrer au Québec > Recrutement international > Embaucher un travailleur étranger temporaire > Programme des aides familiaux résidents > **Programme des aides familiaux résidents – Recrutement d'une aide familiale qui participe déjà au PAFR et qui est au Canada**

Site officiel du gouvernement du Québec



Recherche



Recherche
avancée



Version
Imprimable

● Recrutement international

Pourquoi embaucher un
travailleur étranger?

Guide pratique de
l'entreprise – Les clés d'une
embauche réussie à
l'international

Placement en ligne – volet
international

Embaucher un travailleur
étranger temporaire

Recrutement de
travailleurs spécialisés

Recrutement de
travailleurs peu spécialisés

Recrutement de
travailleurs agricoles

Programme des aides
familiaux résidents

Prolongation ou
renouvellement d'une offre
d'emploi

Embaucher un travailleur
étranger permanent

● Autres services aux entreprises

Programme des aides familiaux résidents – Recrutement d'une aide familiale qui participe déjà au PAFR et qui est au Canada

- Depuis le 31 juillet 2013, le gouvernement fédéral peut exiger des employeurs qu'ils présentent le nouveau formulaire de demande d'avis relatif au marché du travail et qu'ils paient les frais de traitement exigés.
- Pour connaître la nouvelle procédure, consultez le site de [Ressources humaines et Développement des compétences Canada](#)

Note : Prenez connaissance du document [Les normes du travail au Québec et les domestiques résidant chez l'employeur](#) (PDF, 601 Ko) pour connaître les dispositions de la loi concernant l'embauche d'une aide familiale résidente.

Vous désirez recruter une aide familiale qui participe déjà au Programme des aides familiaux résidents et qui est déjà au Canada? Voici les étapes que vous devez effectuer.

3 étapes importantes

Vous devez effectuer les démarches auprès du **gouvernement du Canada** en regroupant les documents suivants (les formulaires doivent être dûment remplis et signés) et en les expédiant au [Centre Service Canada](#) de Toronto (travailleurs étrangers temporaires) :

- le formulaire [Demande d'avis relatif au marché du travail – Programme d'aide familial résident – \(EMP5093\)](#) de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC);
- le formulaire [Liste de contrôle](#) de RHDC;
- le formulaire [Description de la chambre à coucher réservée à l'aide familial résident](#) (PDF, 40 Ko);
- une copie de votre Avis d'imposition et de votre numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada;
- un document qui justifie l'âge de l'enfant de moins de 18 ans (ex. : certificat de naissance détaillé, certificat d'adoption, note d'un médecin confirmant la grossesse et la date de naissance prévue de l'enfant) **ou** un document qui justifie l'âge de la personne âgée de 65 ans et plus (ex. : certificat de naissance indiquant la date de naissance, passeport, carte d'identité pour les prestataires de la sécurité de vieillesse) **ou** le formulaire [Certificat médical d'invalidité](#) (PDF, 27 Ko) de RHDC pour une personne handicapée;
- le [Contrat de travail type d'une aide familiale résidente](#) dûment rempli

et signé par vous et la candidate.

Notes :

- Dans votre demande d'Avis relatif au marché du travail, vous devez offrir un salaire égal ou supérieur au salaire minimum en vigueur. Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de la [Commission des normes du travail](#).
- Si vous faites affaire avec un tiers pour vous aider dans vos démarches de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, vous devez remplir le formulaire [Annexe au formulaire de nomination d'un représentant \(EMP5520\)](#) et le faire parvenir au Centre Service Canada.

Vous devez effectuer les démarches **auprès du gouvernement du Québec** en transmettant au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) :

- une photocopie de **de tous les documents envoyés au Centre Service Canada** ainsi que le paiement des **frais exigés** pour l'examen d'une offre d'emploi temporaire;

Note : Les deux signatures originales (employeur et aide familiale) devront être apposées sur le *Contrat de travail d'une aide familiale résidente*. Aucune photocopie des signatures ne sera acceptée.

- le formulaire [Demande de certificat d'acceptation \(CAQ\) pour travail temporaire](#) dûment rempli et signé par la candidate ainsi que le paiement des **frais exigés** pour l'examen d'une demande de CAQ. Le formulaire doit contenir la signature originale de la candidate;
- une copie du dernier permis de travail de l'aide familiale délivré par Citoyenneté et Immigration Canada;
- une copie de la lettre de cessation d'emploi du précédent employeur. Si cette lettre ne peut être fournie, l'aide familiale doit expliquer par écrit la raison de son départ;
- une copie des pages du passeport de l'aide familiale comportant son nom, son lieu de naissance et sa signature;
- une copie du dernier avis de cotisation de l'aide familiale ou de son dernier feuillet de renseignements aux fins de l'impôt.

Note :

- Assurez-vous d'avoir vérifié toutes les **exigences** avant de faire votre envoi.
- L'évaluation de votre demande par le MICC peut comporter une visite à votre domicile.

Le lieu de travail de l'aide familiale est situé sur l'île de Montréal? Expédiez votre envoi à la [Direction de l'immigration économique – Québec, Service des travailleurs étrangers temporaires](#).

Le lieu de travail de l'aide familiale est situé ailleurs au Québec? Expédiez votre envoi à votre [direction régionale](#).

Si l'offre d'emploi est acceptée par Service Canada et le MICC, vous recevrez une lettre de confirmation de l'offre d'emploi. Vous devrez faire parvenir une copie de cette lettre à l'aide familiale. Parallèlement, le MICC enverra à l'aide familiale ou à l'employeur, le cas échéant, un nouveau Certificat d'acceptation du Québec (CAQ). Veuillez indiquer à l'aide familiale qu'elle devra, dès la réception de son nouveau CAQ, soumettre une demande de permis de travail auprès du Centre de traitement des demandes de Vegreville en Alberta. Elle pourra soumettre sa demande par la poste ou par Internet. Pour en savoir plus, consultez le site Internet de [Citoyenneté et Immigration Canada](#).